



CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**  
AVEC  
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT  
DES INTERVENTIONS

**INTEGRAAL VERSLAG**  
MET  
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG  
VAN DE TOESPRAKEN

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA  
SOCIÉTÉ

COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

**mardi**

**dinsdag**

**26-10-2004**

**26-10-2004**

**Matin**

**Voormiddag**

cdH	centre démocrate Humaniste
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
ECOLO	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
FN	Front National
MR	Mouvement réformateur
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
PS	Parti socialiste
sp.a-spirit	Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht
VLAAMS BLOK	Vlaams Blok
VLD	Vlaamse Liberalen en Democraten

Abréviations dans la numérotation des publications :		Afkortingen bij de nummering van de publicaties :	
DOC 51 0000/000	Document parlementaire de la 51e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 51 0000/000	Parlementair document van de 51e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)	CRIV	voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)
CRABV	Compte Rendu Analytique (couverture bleue)	CRABV	Beknopt Verslag (blauwe kaft)
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)
PLEN	séance plénière	PLEN	plenum
COM	réunion de commission	COM	commissievergadering

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants	Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
<a href="http://www.laChambre.be">www.laChambre.be</a>	<a href="http://www.deKamer.be">www.deKamer.be</a>
e-mail : <a href="mailto:publications@laChambre.be">publications@laChambre.be</a>	e-mail : <a href="mailto:publicaties@deKamer.be">publicaties@deKamer.be</a>

## SOMMAIRE

Question de Mme Karin Jiroflée au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les effets nocifs de la forte concentration d'ozone" (n° 3500)

*Orateurs:* **Karin Jiroflée, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Questions jointes de - Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les biocarburants" (n° 3597)

- Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les biocarburants". (n° 4052)

*Orateurs:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Question de Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le principe du 'standstill' en matière de pratiques d'emballage" (n° 3598)

*Orateurs:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Question de Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le plan national climat" (n° 3842)

*Orateurs:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Question de Mme Marie Nagy au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les véhicules roulant au diesel" (n° 3855)

*Orateurs:* **Marie Nagy, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

Interpellation de Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "la transposition de la directive 2001/18 relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement" (n° 442)

*Orateurs:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, ministre de l'Environnement et ministre des Pensions

*Motions*

21

## INHOUD

Vraag van mevrouw Karin Jiroflée aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de schadelijke effecten van hoge ozonconcentraties" (nr. 3500)

*Sprekers:* **Karin Jiroflée, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Samengevoegde vragen van - mevrouw Muriel Gerken aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de biobrandstoffen" (nr. 3597)

- mevrouw Muriel Gerken aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de biobrandstoffen" (nr. 4052)

*Sprekers:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Vraag van mevrouw Muriel Gerken aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "het principe van de 'standstill' met betrekking tot de verpakkingsmethodes" (nr. 3598)

*Sprekers:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Vraag van mevrouw Muriel Gerken aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "het nationaal klimaatplan" (nr. 3842)

*Sprekers:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Vraag van mevrouw Marie Nagy aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "dieselvoertuigen" (nr. 3855)

*Sprekers:* **Marie Nagy, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

Interpellatie van mevrouw Muriel Gerken tot de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de omzetting van EU-Richtlijn 2001/18 inzake de doelbewuste introductie van genetisch gemodificeerde organismen in het milieu" (nr. 442)

*Sprekers:* **Muriel Gerken, Bruno Tobback**, minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen

*Moties*

21



COMMISSION DE LA SANTE  
PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

COMMISSIE VOOR DE  
VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE  
MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

du

van

MARDI 26 OCTOBRE 2004

DINSDAG 26 OKTOBER 2004

Matin

Voormiddag

De vergadering wordt geopend om 10.09 uur door mevrouw Magda De Meyer, voorzitter.  
La séance est ouverte à 10.09 heures par Mme Magda De Meyer, présidente.

**01** Vraag van mevrouw Karin Jiroflée aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de schadelijke effecten van hoge ozonconcentraties" (nr. 3500)

**01** Question de Mme Karin Jiroflée au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les effets nocifs de la forte concentration d'ozone" (n° 3500)

**01.01** Karin Jiroflée (sp.a-spirit): Mijnheer de minister, ik meen in naam van alle leden te mogen spreken als ik u in deze commissie voor het eerst van harte welkom heet. Ik hoop u hier heel vaak te zien en u heel veel vragen te kunnen stellen. Ik zal meteen de spits afbijten.

Met de zomer achter de rug zwijgt men opnieuw over allerlei onheilsboodschappen over ozonconcentraties in de lucht. Uiteraard is daarmee het probleem niet verdwenen. Een aantal recente studies wijzen uit dat de ozon in de lucht nog een stuk schadelijker is dan tot nu toe algemeen werd aangenomen. Het zijn namelijk niet alleen mensen die last ondervinden van ozon in de lucht; ook dieren, materialen en landbouwgewassen worden erdoor aangetast. Op dieren is het effect logischerwijze analoog met dat op mensen: oog, neus, keel en luchtwegen worden aangetast. Het gevolg is een slechte ademhaling met kleiner volume en later bronchitis, pijn in de borst en hoofdpijn. Ook gebouwen lijden onder de ozonconcentraties, net als materialen en kunstwerken. Ozon werkt namelijk in op papier, textiel, leder, verf, plastic en zelfs stenen.

Het meest alarmerend echter, en dat is ook het onderwerp van mijn vraag, lijkt de impact op landbouwgewassen, vooral dan op de opbrengst. Studies in Groot-Brittannië bewijzen dat de opbrengst van graangewassen tot 15% kan verminderen onder invloed van ozon. Koolzaad bijvoorbeeld kan onder invloed van ozon tot 38% minder bloemen produceren. Ook een Spaanse studie wijst in dezelfde richting. De daling van rendement overtreft in beide gevallen ook de verwachtingen van de onderzoekers, wat toch een indicatie zou kunnen zijn voor de ernst van de problematiek. Ik wil de minister dan ook vragen of er, op basis van deze studies, beleidsvoorbereidend werk gebeurt. Zal er iets veranderen aan het ozonbeleid, of wordt het beleid van uw voorgangster, mevrouw Van den Bossche, voortgezet?

**01.01** Karin Jiroflée (sp.a-spirit): Une série d'études font apparaître que l'ozone est encore plus nocif qu'on l'avait cru jusqu'à présent puisqu'il affecterait non seulement les êtres humains mais aussi les animaux, les matériaux et les cultures. Le plus alarmant semble être son impact sur les récoltes agricoles. Des études menées en Grande-Bretagne montrent que les récoltes de céréales peuvent ainsi baisser jusqu'à 15%. Et sous l'effet de l'ozone, le colza pourrait même produire 38% de fleurs en moins. Une étude espagnole va dans le même sens.

Poursuivrez-vous la politique de lutte contre l'ozone menée par votre prédécesseur? Tiendrez-vous compte des résultats auxquels ont abouti les études citées?

**01.02** Minister **Bruno Tobbacq**: Mevrouw de voorzitter, mevrouw Jiroflée, dank u voor uw warm onthaal. Ik weet niet of ik de rest van uw enthousiasme in verband met vaak aanwezig zijn en veel vragen stellen kan delen, maar dat is voor vandaag in ieder geval al ruim gevuld. Wat de ozonproblematiek betreft verwijst u terecht naar het feit dat we op het gebied van ozon een goede zomer gehad hebben. Voor een milieuminister is dat tegelijk goed en slecht nieuws. Het is goed nieuws omdat het betekent dat een aantal negatieve gezondheidseffecten van ozon op mensen in de eerste plaats beperkt zijn gebleven. Slecht nieuws omdat daardoor de dringendheid van een aantal maatregelen en het gevoel van urgentie verkleint. Hiermee verkleint dus ook vaak het draagvlak om een aantal maatregelen te nemen. Maar goed, ik onthoud toch voornamelijk het goede nieuws.

Wat betreft het voortzetten van het beleid van mijn voorgangster staat het federaal ozonplan 2004-2007 op poten. Het bevat, als ik het goed heb, 33 acties inzake onder meer mobiliteit, vervoer, energie, leefmilieu, wetenschappelijk onderzoek en een aantal fiscale maatregelen. Die acties zijn gepland en in grote mate al begonnen en gaan alleen nog verder op het gebied van acute crisiscommunicatie in het geval van bijvoorbeeld ozonpieken. Ze zullen, aangezien ik het over het algemeen en op aandringen van mijn voorzitter eens ben met mijn voorgangsters - zeker als ze tot mijn eigen partij behoren - onverminderd worden voortgezet gedurende de looptijd van het plan, dus tot 2007.

Voor een efficiënt Belgisch ozonplan is er natuurlijk ook coördinatie nodig tussen Gewesten en federale overheden. Mijn voorgangster heeft op de Interministeriële Conferentie Leefmilieu van 17 oktober 2003 beslist om een nationaal ozonplan uit te werken. Dit is goedgekeurd op 1 april 2004.

Op uw specifieke vraag betreffende de opbrengstvermindering van landbouwgewassen ten gevolge van ozon kan ik antwoorden dat dit geen nieuw of onbekend fenomeen is. Het wordt al lang bestudeerd, weze het misschien niet in België. De meest recente ontwikkeling van de wetenschap op dit vlak is inderdaad een kwantificering van de schade aan landbouwgewassen door een modellering van de ozonopname door de planten. Men noemt dat de ozonflux. De reden hiervan is dat de ozonimpact niet alleen afhankelijk is van de ozonconcentratie in de omgeving, maar ook van klimatologische omstandigheden, dus door bodemvocht, het ontwikkelingsstadium en het eigen karakter van de planten.

Al die factoren moeten in modellen in rekening gebracht worden om te kunnen komen tot een realistische kwantificatie van dingen zoals in de eerste plaats opbrengstreductie. De cijfers die aangehaald worden in de studie waar u naar verwijst kunnen dus niet veralgemeend worden, wat niet wil zeggen dat ze niet valabel zijn onder bepaalde condities, bijvoorbeeld indien ozonpieken zouden optreden tijdens korrelvulling van tarwe. Ik ga nog landbouwminister worden als ik niet oplet. Onder vochtige klimaatomstandigheden kunnen die cijfers zelfs nog oplopen ten opzichte van wat in de studie voorzien wordt. Aan de andere kant is het bijvoorbeeld perfect mogelijk dat bloemverlies bij koolzaad, tot 38% zoals in de studie wordt gezegd, niet noodzakelijk leidt tot een evenwaardige vermindering in totaal zaadgewicht en dus in olieproductie, waardoor de economische schade veel kleiner wordt. Het kan bijvoorbeeld zijn dat in die omstandigheden de zaden groter

**01.02** **Bruno Tobbacq**, ministre: Nous avons eu un été favorable en ce qui concerne les concentrations d'ozone. Si des taux d'ozone moins élevés sont une bonne chose pour la santé publique, cette situation diminue cependant l'adhésion sociale à la politique en matière d'ozone. Je poursuivrai l'exécution du plan fédéral ozone de mon prédécesseur. Ce plan prévoit 33 actions en matière de transports et de mobilité, d'énergie, de protection de l'environnement et de recherche scientifique. Parallèlement, nous prendrons une série de mesures fiscales.

Pour qu'elle soit efficace, la politique belge en matière d'ozone requiert une coordination des stratégies fédérales et régionales. Lors de la conférence interministérielle du 17 octobre 2003, les ministres compétents ont décidé d'élaborer un plan national ozone. Ce plan a été approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2004. La baisse des rendements agricoles en raison des taux d'ozone constitue un phénomène connu depuis quelque temps déjà. Or, l'impact effectif est non seulement fonction des concentrations d'ozone, il est également, et dans une large mesure, déterminé par les conditions climatiques. Aussi faut-il se garder de généraliser les chiffres mentionnés dans l'étude citée.

S'il est établi que l'ozone est nocif pour les cultures, il n'est toutefois pas encore possible, à l'heure actuelle, d'évaluer avec précision l'impact économique de ce phénomène. Le Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA), qui dépend du SPF Santé publique, participe à un programme international de recherche sur ce sujet. A la suite de la régionalisation de l'Agriculture, le CERVA ne s'occupe plus que de recherches sur l'ozone pour autant que cela s'inscrive dans les

worden in plaats van kleiner en de opbrengst zelfs stijgt. Samenvattend, ozon is in ieder geval schadelijk voor gewassen, maar een goede, correcte inschatting van de economische impact is nog bijzonder moeilijk op dit ogenblik en vereist verder onderzoek.

Het is zo dat het Centrum voor Onderzoek in Diergeneeskunde en Agrochemie, het CODA, dat ressorteert onder de FOD Volksgezondheid, deelneemt aan een internationaal gecoördineerd onderzoeksprogramma ICP Vegetation, voluit International cooperative program on effects of air pollution on natural vegetation and crops, binnen de United Nations Economic Commission for Europe. Dit programma heeft tot doel bij te dragen tot de wetenschappelijke ondersteuning van onderzoek naar ozonniveaus ter bescherming van de vegetatie. Het CODA neemt ook deel aan drie Europees gesubsidieerde onderzoeksprogramma's naar de opbrengst- en kwaliteitsvermindering van meer specifiek tuinbonen, tarwe en aardappelen ten gevolge van ozon. Ten gevolge van de regionalisering van Landbouw en de overgang van het CODA naar onze FOD Volksgezondheid wordt het ozononderzoek hier enkel nog verricht in zover dat past binnen de nieuwe onderzoeksprioriteiten die zich vooral situeren op het vlak van de voedselveiligheid gezien dit de federale bevoegdheid is gebleven. Anderzijds beschikken regionale onderzoeksinstituten en universiteiten jammer genoeg niet over een vergelijkbare infrastructuur om de aangehaalde problematiek te onderzoeken. Bijgevolg is dit nog een van de gevolgen van de regionalisering die we nader moeten onderzoeken.

Omdat ozon een schadelijk effect heeft op de gezondheid van mens en dier en op vegetatie en materialen heeft de Europese wetgever een ozonrichtlijn goedgekeurd. Die Europese ozonrichtlijn heeft streefwaarden vastgelegd voor de bescherming van de gezondheid van de mens en voor de bescherming van de vegetatie. De streefwaarde is een niveau dat vastgesteld is om schadelijke effecten voor de gezondheid van de mens en/of het milieu in zijn geheel op termijn te vermijden. Er bestaat echter geen manier om de ozonconcentraties onmiddellijk, op korte termijn, bijvoorbeeld wanneer er zich pieken voordoen, te doen dalen. Alleen structurele maatregelen die de vermindering van de uitstoot van ozonprecursoren beogen kunnen op termijn de ozonconcentraties daadwerkelijk verlagen. Ik moet daar opnieuw verwijzen naar het reeds eerder genoemde federale ozonplan dat een aantal van dergelijke maatregelen bevat.

Ik hoop dat ik daarmee uw vraag beantwoord heb.

**01.03 Karin Jiroflée** (sp.a-spirit): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik ben heel blij te horen dat u even gedreven aan het ozonprobleem gaat werken als uw voorganger. Ik ben een fan van het ozonplan van mevrouw Freya Van den Bossche en ik ben blij te horen dat u dat gaat voortzetten.

Ik ben ook heel erg blij dat er specifiek rond landbouw wordt gewerkt. Ik wil toch mijn blijvende bezorgdheid uitdrukken over de ozonconcentraties in de lucht in ons land en de relatie met de voedselveiligheid. Dat is mijn grootste bezorgdheid. Ik ben blij dat u daaraan ook de nodige aandacht besteedt.

*Het incident is gesloten.*

que cela s'inscrit dans les nouvelles priorités en matière de recherches, lesquelles se situent essentiellement sur le plan de la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne la protection de l'homme et de la végétation, le législateur européen a inscrit des objectifs dans une directive européenne sur l'ozone. Si rien ne permet actuellement de faire baisser tout de suite les concentrations d'ozone, le plan fédéral sur l'ozone contient toutefois des mesures visant à réduire les émissions de précurseurs de l'ozone.

**01.03 Karin Jiroflée** (sp.a-spirit): Je me réjouis que le ministre poursuive la politique en matière d'ozone menée par la ministre Van den Bossche. Je salue également l'attention particulière qu'il consacrera à l'impact de l'ozone sur l'agriculture. Les liens entre les pics de concentration d'ozone et la sécurité alimentaire continuent toutefois de me préoccuper.

*L'incident est clos.*

**02** Questions jointes de

- Mme Muriel Gerkens au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les biocarburants" (n° 3597)

- Mme Muriel Gerkens au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les biocarburants". (n° 4052)

**02** Samengevoegde vragen van

- mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de biobrandstoffen" (nr. 3597)

- mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de biobrandstoffen" (nr. 4052)

**02.01** Muriel Gerkens (ECOLO): Madame la présidente, je vais grouper mes deux questions qui se juxtaposent, étant donné que la première question date du 9 septembre et que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en discuter.

Pour rappel, le Conseil des ministres des 16 et 17 janvier derniers s'était engagé à promouvoir le biodiesel avec un objectif de 2% de biocarburants utilisés en 2005. Le 20 avril dernier, nous avons eu un échange avec la ministre Van den Bossche au sujet de ces différentes mesures.

À cette occasion, elle nous disait que la loi relative aux normes de produits qui doit inclure la transposition de la directive 2003/30 nécessitait les avis du Conseil supérieur des indépendants et des PME, du Conseil de la consommation, du Conseil fédéral de développement durable, du Conseil supérieur d'hygiène publique, du Conseil central de l'économie ainsi que celui de l'Association des gouvernements régionaux. Elle nous annonçait une conférence interministérielle pour le 13 mai.

La ministre Van den Bossche nous disait, d'une part, que le projet d'arrêté élaboré reprenait une liste de tous les carburants considérés comme des biocarburants et, d'autre part, qu'en ce qui concernait le pourcentage pour la mise sur le marché des carburants, il était renvoyé aux normes existantes et soumis à tous ces avis.

Le projet d'arrêté date du 20 mars. La ministre disait qu'il fallait trois mois pour disposer des avis de tous les conseils facultatifs. Je voudrais connaître l'état d'avancement de ce processus. Le contenu de ces avis vous est-il bien parvenu? Où en est-on dans la consultation des gouvernements régionaux?

Depuis, j'ai eu l'occasion d'interroger le ministre de l'Économie qui m'a dit qu'une réunion de concertation avec les Régions au sujet de la transposition de la directive 2003/30 était programmée le 12 octobre. Je voudrais savoir si cette réunion a bien eu lieu - puisque la réponse du ministre datait de fin septembre - et quel en a été le résultat.

Par ailleurs, j'ai interrogé le ministre des Finances qui doit prendre des mesures en vue de la défiscalisation des biocarburants. A l'instar du ministre de l'Économie, il m'a répondu que la responsabilité de l'ensemble du dossier dépendait du ministère de l'Environnement et qu'il manquait des données nécessaires pour déterminer quelle défiscalisation pourra être appliquée aux biocarburants. En effet, vous savez qu'il a été décidé de procéder à cette défiscalisation dans un

**02.01** Muriel Gerkens (ECOLO): De regering heeft zich ertoe verbonden biodiesel te promoten; het is immers de bedoeling dat biodiesel in 2005 goed is voor 2% van alle gebruikte brandstoffen. Op 20 april jongstleden verklaarde minister Van den Bossche dat voor de omzetting van de richtlijn 2003/30 het advies van verscheidene raadgevende organen - en dat zou drie maanden in beslag nemen - en van de gewestregeringen vereist is. Zij kondigde aan dat op 13 mei een interministeriële conferentie zou plaatsvinden. Hoe zit het daar nu mee?

Op 28 september kondigde de minister van Economie aan dat op 12 oktober een overlegvergadering over dezelfde richtlijn met de regio's georganiseerd zou worden. Heeft die vergadering plaatsgevonden? Met welk resultaat?

De ministers van Economie en van Financiën stelden dat u voor die omzetting verantwoordelijk bent en dat de minister van Financiën nog niet over de nodige gegevens beschikt om in een budgettair neutraal kader fiscale maatregelen ter bevordering van de biobrandstoffen uit te werken. Hoe is die achterstand te verklaren? Beschikt u over die gegevens? Zo ja, welke? Wat is de timing van de verdere werkzaamheden?

cadre budgétairement neutre. Avant de prendre sa décision, le ministre des Finances doit connaître la quantité de litres qui sera mise sur le marché dans les différents carburants, en 2005. Le ministre m'a fait savoir qu'il essayait sans succès depuis longtemps d'obtenir ces informations de manière à pouvoir agir. Pourtant, toutes ces mesures doivent être transposées pour le 31 décembre 2004.

Monsieur le ministre, pourriez-vous me dire:

- quelles sont les raisons de ce retard?
- si vous disposer aujourd'hui des données attendues par le ministre des Finances?
- quel est le timing de la suite des travaux?

**02.02 Bruno Tobbac**k, ministre: Madame Gerkens, je dispose d'un document qui reprend la chronologie des différentes étapes concernant la transposition de la directive et ce, depuis le premier trimestre 2004. Si vous le permettez, je vais vous remettre ce document.

Je puis vous préciser que la conférence interministérielle de l'environnement qui était initialement prévue le 12 octobre s'est déroulée le 20 octobre. Les membres de cette conférence ont marqué leur accord sur le projet d'arrêté royal qui sera transmis au Conseil d'Etat, en application de l'article 3 de la loi qui règle cette matière. Ensuite, il pourra être soumis à la sanction royale, dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne les remarques du ministre des Finances, je présume qu'il fait référence aux données énumérées à l'article 3 de l'arrêté royal. Celles-ci sont les suivantes:

"Article 3. Afin qu'une part minimale de biocarburants et d'autres carburants renouvelables soit disponible sur le territoire belge, les chiffres indicatifs suivants sont fixés:

1. Au 31 décembre 2005, 2% de biocarburants de la quantité totale d'essence et de diesel;
2. Ce pourcentage est augmenté annuellement et de manière linéaire à concurrence de 0,75% jusqu'en 2010, date à laquelle l'objectif de référence est de 5,75%."

Ces objectifs étaient déjà pris en considération dans le projet d'arrêté royal proposé à Ostende. Le ministre des Finances aurait donc dû être au courant. Par ailleurs, l'administration des Finances dispose de statistiques précises sur les quantités de carburants mises sur le marché par le biais de la perception des accises. Le ministre des Finances devrait donc disposer de toutes les informations nécessaires.

Comme indiqué précédemment, je vous renvoie au texte de ma réponse.

**02.03 Muriel Gerkens** (ECOLO): Monsieur le ministre, je vais donc consulter les avis. Je peux conclure que vous n'avez pas particulièrement relevé dans ceux-ci des éléments qui perturberaient l'avancée du dossier.

**02.04 Bruno Tobbac**k, ministre: Non, pas du tout! La conférence interministérielle ayant donné son accord, les avis étaient favorables.

**02.02 Minister Bruno Tobbac**: Ik laat u schriftelijk een chronologisch overzicht van de omzetting van deze richtlijn geworden.

De interministeriële conferentie had plaats op 20 en niet op 12 oktober. Het ontwerp van koninklijk besluit moet nog aan de Raad van State worden voorgelegd en zal over enkele weken aan de Koning ter ondertekening kunnen worden voorgelegd.

Ik veronderstel dat de gegevens waarop de minister van Financiën alludeert, die zijn welke vermeld staan in artikel 3 van het besluit, dat bepaalt dat de biobrandstoffen in 2005 2% van de totale gebruikte brandstoffen moeten uitmaken, met een latere jaarlijkse verhoging teneinde in 2010 tot een percentage van 2,75% te komen. De minister van Financiën beschikt over statistieken die afgeleid zijn van de gegevens met betrekking tot de geïnde accijnzen.

**02.05 Muriel Gerken** (ECOLO): Je pense que vous devriez avoir un petit échange avec le ministre des Finances. En effet, son intention, selon moi, est de ne pas bouger aussi longtemps qu'il n'obtient pas ces informations de votre part. Comme vous nous dites que le ministre en dispose, nous risquons d'attendre longtemps. Je me demande néanmoins si l'une des difficultés que nous rencontrons n'est pas d'avoir décidé de faire cela dans un cadre de neutralité budgétaire, ce qui, évidemment, ne permet pas de choisir de défiscaliser d'un certain pourcentage.

Par ailleurs, cette neutralité budgétaire serait peut-être à revoir étant donné, d'une part, l'augmentation des recettes des accises, notamment due à l'utilisation des autres carburants, ce qui laisse quand même une fameuse marge de manœuvre et, d'autre part, les taux de défiscalisation dans les pays voisins, qui sont très importants et vont même jusqu'à afficher zéro dans certains Etats.

Autre remarque: vu la lenteur de ce dossier, la Belgique ne sera pas en mesure de produire de biocarburants. Il va donc falloir en importer. Un projet pilote avait été mis en place à Marchin, mais il n'a plus été subventionné puisque, en principe, les choses devaient être réglées. Notre pays n'aura donc pas sa production propre en 2005 et nous devrons importer des biocarburants. Nous savons qu'il y a de gros marchés, notamment le marché sud-américain, qui ne demandent qu'à conquérir les marchés européens. C'est regrettable pour nos agriculteurs qui ont en la matière un débouché intéressant, même si j'admets que ce n'est pas la panacée et que les cultures de biocarburants doivent aussi être suivies de près, étant donné les incidences qu'elles peuvent avoir sur le sol, sur les monocultures, etc.

Pouvez-vous vous engager à contacter le ministre Reynders afin de vous mettre d'accord sur la suite des opérations?

**02.06 Bruno Tobbac**, ministre: Puisque j'ai toutes les données en ma possession, et si cela vous fait plaisir, je les lui transmettrai personnellement.

Il ne devrait pas y avoir de problème en ce qui concerne la neutralité budgétaire. Vous savez que je suis favorable aux biocarburants, comme je me dois de l'être en tant que ministre de l'Environnement, mais pour ce qui concerne la neutralité budgétaire, il faut vous adresser au ministre du Budget car il ne serait pas content si je répondais à sa place.

**02.07 Muriel Gerken** (ECOLO): Je m'adresserai à lui également. Je vous remercie.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**03 Question de Mme Muriel Gerken au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le principe du 'standstill' en matière de pratiques d'emballage" (n° 3598)**

**03 Vraag van mevrouw Muriel Gerken aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "het principe van de 'standstill' met betrekking tot de verpakkingsmethodes" (nr. 3598)**

**03.01 Muriel Gerken** (ECOLO): Madame la présidente, monsieur le ministre, il y aura bientôt un an, à l'occasion des discussions sur la note de politique générale et le budget 2004 en commission de la

**02.05 Muriel Gerken** (ECOLO): U zou contact moeten opnemen met de minister van Financiën, die niet van plan is actie te ondernemen zolang hij niet beschikt over de informatie waarover hij volgens u wel beschikt.

Ik stel me ook de vraag of het beginsel van de budgettaire neutraliteit niet moet bijgestuurd worden. In dit dossier leidt het tot moeilijkheden.

Omdat er niet echt schot in de zaak komt zal België in 2005 geen biobrandstof produceren en zal het er moeten invoeren. Dit is een gemiste kans voor onze landbouwers.

**02.06 Minister Bruno Tobbac**: Ik ben een fan van de biobrandstoffen maar uw vraag over de budgettaire neutraliteit moet u aan de minister van Begroting stellen!

**03.01 Muriel Gerken** (ECOLO): In november 2003 heb ik minister Van den Bossche bevraagd over

Santé et de l'Environnement, j'avais interpellé la ministre Van den Bossche sur le principe du "standstill" en matière de pratique d'emballage. En fait, je désirais savoir comment ce principe s'appliquait et comment il était évalué.

A l'époque, il était apparu que la ministre ignorait la façon dont ce principe était appliqué et évalué. Je me suis également rendu compte qu'un grand nombre de mes collègues parlementaires pensaient que cette matière relevait de la compétence des Régions. Pourtant, cette réglementation sur les normes des produits, entrée en vigueur le 21 février 1999, relève bien des compétences fédérales.

La ministre s'était engagée à se renseigner sur la mise en œuvre et l'évaluation des applications de ce principe.

Monsieur le ministre, pourriez-vous, avant que l'on aborde les mesures pour 2005, me fournir des données concrètes qui permettraient de s'assurer que le principe de "standstill" est bien respecté et contrôlé en matière d'emballage?

**03.02 Bruno Tobbacq**, ministre: Madame la présidente, madame Gerkens, il ne s'agit pas d'une loi du 21 février 1999 mais bien de la loi relative aux normes de produits du 21 décembre 1998 qui précise que, je cite: "toute personne qui met sur le marché des produits emballés dans des emballages non réutilisables est tenue de veiller à ce que, pour un même matériau d'emballage, le rapport entre le poids de l'emballage et le poids du produit mis sur le marché dans cet emballage n'augmente pas par rapport au même rapport existant à la date d'entrée en vigueur de la présente loi".

Il faut noter que, d'un point de vue global, les responsables d'emballages ont pris bonne note du principe du "standstill". En effet, pour l'année 2001, plus de 70% des responsables d'emballages ont déclaré à la commission interrégionale de l'Emballage avoir respecté le principe du "standstill" pour les emballages primaires.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 décembre 1998, l'administration mène des réflexions sur la mise en œuvre et le contrôle de ce principe. Bien que la philosophie de ce principe soit claire, sa mise en œuvre se heurte à une série de difficultés concrètes qui peuvent conduire à certains effets pervers.

Les principales difficultés sont les suivantes:

- La substitution d'un matériel par un autre n'offre pas spécialement un avantage environnemental et permet de contourner le principe du "standstill". Que penser de la substitution d'un emballage en verre ou en métal, certes plus lourd mais facilement recyclable, par un emballage plus léger en plastique plus léger mais plus difficile, voire impossible, à recycler? Nous avons vu le cas dernièrement, par exemple, avec des bâtons d'une marque connue de chocolat ou encore le cas des tubes de pâtes dentifrice en métal (recyclés via la récupération des mâchefers dans le système belge), qui ont été remplacés par des tubes en plastique, plus légers, dont le destin en fin de vie est l'incinération.

- Dans le même ordre d'idées, faut-il considérer la substitution d'un type de plastique par un autre type de plastique comme un

het "stand still"-principe met betrekking tot de verpakkingsmethodes. Ze had geen idee waar ik het over had, zoals trouwens tal van mijn collega's in het parlement.

Beschikt u over concrete gegevens waaraan we de naleving van dit principe kunnen toetsen?

**03.02 Minister Bruno Tobbacq:** Meer dan 70% van de directeurs van verpakkingsafdelingen verklaarden dat ze het "stand still"-principe gerespecteerd hebben voor primaire verpakkingen. De administratie bezint zich over de toepassing van en de controle op dat principe. Op dat gebied rijzen er immers concrete moeilijkheden, die wel eens een averechts effect zouden kunnen hebben.

Er zijn problemen. Is het vervangen van een bepaald materiaal door een ander wel altijd een milieuvriendelijker optie? Moet het "stand still"-principe voor het verpakte product in zijn geheel gelden (met primaire, secundaire en tertiaire verpakking)?

We kunnen dit vraagstuk op twee manieren aanpakken: ofwel een globale benadering van de markt, met sectorale akkoorden, ofwel een individuele benadering, waarbij elke verpakking apart wordt bekeken, wat administratief gezien wel een te logge procedure is.

changement de matériau?

- Le principe du "standstill" doit-il s'appliquer à l'ensemble constitué de l'emballage primaire, secondaire et tertiaire? Ou bien doit-il s'appliquer à ces trois types d'emballages pris séparément?

- Deux approches peuvent être considérées: une approche globale du marché des emballages ou une approche individuelle, emballage par emballage. Une approche emballage par emballage nécessite la création d'une base de données lourde mais permettrait un respect strict de la loi. Cette solution nécessiterait d'importantes ressources administratives tant du côté des responsables d'emballages que de l'administration, alors qu'une approche plus globale, avec des accords sectoriels par exemple, permettrait une évolution positive du marché mais pourrait poser des problèmes avec des cas individuels ou avec des "free riders".

Pour conclure, nous considérons que, dans son ensemble, le principe du "standstill" a été bien reçu et compris par les responsables d'emballages; toutefois, des efforts restent à accomplir, notamment pour répondre aux questions que je viens d'énumérer.

**03.03 Muriel Gerken** (ECOLO): Monsieur le ministre, certes, il est important de réduire la quantité d'emballages; c'était le but de cette mesure qui fut prise à un moment où l'on ne disposait pas des capacités actuelles de production d'emballages biodégradables ou, mieux, recyclables.

Cependant, monsieur le ministre, votre évaluation ne devrait-elle pas permettre de revoir toute cette politique de produits d'emballages qui associerait, non seulement la quantité mais le type d'emballages et sa capacité à être biodégradable ou recyclable, de manière à interdire toute une série d'emballages et à pouvoir contrôler ces emballages, mais pas uniquement au niveau du poids qui n'est pas un indice suffisant pour mener une politique intelligente?

**03.04 Bruno Tobbac**, ministre: Madame Gerken, je suis d'accord avec vous pour dire que le principe du "standstill" ne concerne que le poids d'emballage et le poids des produits mis sur le marché au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Cela dit, il s'agit d'un point de départ. Cette loi ne couvre pas toutes les possibilités, notamment dans le cadre des emballages biodégradables. Cependant, elle n'est pas restrictive. Ainsi, je suis tout à fait prêt à prendre des mesures pour promouvoir les emballages biodégradables, par exemple. Mais cela ne nécessite pas forcément une modification de la loi.

**03.05 Muriel Gerken** (ECOLO): Il faut simplement disposer des moyens budgétaires nécessaires pour pouvoir contrôler la bonne application de la loi.

**03.06 Bruno Tobbac**, ministre: Comme toujours!

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

*(Echange entre la présidente et le ministre au sujet de l'ordre des travaux)*

*(Gesprek tussen de voorzitter en de minister betreffende de regeling van de werkzaamheden)*

**03.03 Muriel Gerken** (ECOLO): Aan de hand van een evaluatie kan de problematiek in haar geheel worden onderzocht, met oog voor kwantiteit én biologische afbreekbaarheid. Het gewicht alleen volstaat niet als factor!

**03.04 Minister Bruno Tobbac**: De "stand still" heeft slechts betrekking op het gewicht, dat klopt, maar het is een vertrekpunt. Ik sta open voor het ten uitvoer leggen van andere bepalingen.

**03.05 Muriel Gerken** (ECOLO): Dat zou bijkomende begrotingsmiddelen vereisen!

*Présidente: Marie-Claire Lambert.*

*Voorzitter: Marie-Claire Lambert.*

**04 Question de Mme Muriel Gerkens au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "le plan national climat" (n° 3842)**

**04 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "het nationaal klimaatplan" (nr. 3842)**

**04.01 Muriel Gerkens (ECOLO):** Madame la présidente, monsieur le ministre, cette question-ci peut paraître également désuète quant à certains de ses aspects. En effet, j'y faisais état du fait que le registre national des entreprises n'était toujours pas constitué et qu'on n'était toujours pas en règle pour permettre l'adoption du plan national Climat par la Commission européenne. Depuis lors, le plan national a été adopté et le registre national est en voie de concrétisation. Voilà qui vous permettra de nous tenir au courant de l'évolution de ces travaux!

Néanmoins, ayant reçu des réponses aux questions écrites que je vous avais adressées, je me permettrai de vous poser des questions complémentaires. La Commission nationale Climat est bel et bien devenue opérationnelle le 8 décembre 2003. Mais aujourd'hui, bien que dans votre réponse écrite, vous nous disiez que Régions et Etat sont proches d'un accord global pour l'installation du secrétariat permanent de cette commission et qu'un budget de fonctionnement ait été prévu pour 2004, ce secrétariat n'existait toujours et sa création nécessitait encore quelques mois. Il en résultait que le règlement d'ordre intérieur de la Commission nationale Climat n'était pas non plus rédigé. "Malgré tout", disiez-vous, "la commission s'est réunie à cinq reprises et trois groupes de travail ont été créés, composés d'experts des administrations fédérales et fédérées en soutien des travaux de la commission".

Parmi les travaux en cours, vous citez les bilans énergétiques, qui visent à rechercher les incohérences constatées entre les bilans énergétiques régionaux et les statistiques fédérales. J'aurais aimé que vous puissiez m'expliquer en quoi consistent ces incohérences et où en sont les travaux de ce groupe. En ce qui concerne l'établissement du registre, je n'y reviendrai évidemment pas.

Par ailleurs, une somme de 1,5 million d'euros a été prélevée du Fonds Kyoto et versée au capital de la filiale "Tiers investisseurs", qui est donc placée au sein de la société fédérale d'investissement, cette filiale devant devenir une société anonyme de droit public en octobre 2004 et 2,3 millions versés dans un fonds budgétaire au sein du budget environnement pour soutenir la politique climatique. Qu'en est-il de la société anonyme de droit public "Tiers investisseurs" et de l'utilisation des budgets précités?

**04.02 Bruno Tobbacq**, ministre: Madame la présidente, madame Gerkens, en ce qui concerne le secrétariat – au sujet duquel je vous ai répondu, il y a un mois je crois, que nous étions en train d'en discuter avec les Régions et que nous attendions les résultats pour quelques mois plus tard –, aujourd'hui nous attendons les résultats pour dans un ou deux mois. Le secrétariat n'existe toujours pas.

**04.01 Muriel Gerkens (ECOLO):** De nationale klimaatcommissie die op 8 december 2003 van start ging, beschikt vandaag nog niet over een secretariaat of een huishoudelijk reglement. Hieraan wordt evenwel gewerkt. Kan u ons meedelen hoever de werkgroep inzake de energiebalansen is gevorderd? Hoe staat het met de oprichting van de naamloze vennootschap van publiek recht "derde investeerder" en de aanwending van de begroting van anderhalf miljoen euro uit het Kyoto-fonds?

**04.02 Minister Bruno Tobbacq:** Er worden momenteel onderhandelingen met de Gewesten gevoerd. Binnen anderhalve maand zullen de resultaten hiervan bekend zijn. Het secretariaat bestaat inderdaad niet.

**04.03 Muriel Gerken** (ECOLO): Ce sera donc pour le 15 décembre.

**04.04 Bruno Tobbac**, ministre: Cela dit, la commission fonctionne bel et bien, se réunit avec les experts et fait son travail.

Pour ce qui concerne les bilans énergétiques, il faut tout d'abord noter qu'il existe des incohérences. Elles proviennent du fait que les bilans fédéral et régionaux sont différents. Le bilan fédéral est une statistique de fournitures enregistrant les importations, les exportations et les mouvements de stock et utilisant les données des fournisseurs. Les bilans régionaux sont des bilans de consommation basés sur un taux d'activité. Les différences essentielles entre ces bilans résident dans les combustibles fossiles et les produits pétroliers. Les produits pétroliers à des fins non énergétiques - il s'agit principalement du naphte - posent le plus gros problème.

Pour le gaz naturel et l'électricité par contre, les différences entre les bilans fédéral et régionaux sont minimales car les deux types de bilan utilisent les mêmes sources. Les inconsistances entre les bilans énergétiques s'expliquent, d'une part, par le délai de communication des statistiques énergétiques nationales à l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) et à Eurostat et, d'autre part, par le fait que les délais de communication des inventaires des gaz à effets de serre basés sur les bilans énergétiques régionaux à la commission des Nations unies - la CCNUCC - et à la Commission européenne ne coïncident absolument pas. Les statistiques fédérales n'englobent pas tous les opérateurs actifs dans un secteur énergétique particulier. Il manque donc une partie des données, les statistiques sont donc incomplètes et imprécises.

Les définitions de produits énergétiques et de secteurs économiques utilisées lors de l'établissement des différents bilans énergétiques régionaux diffèrent tant entre elles qu'avec la définition utilisée par le fédéral. Le groupe de travail "bilans énergétiques", composé d'experts fédéraux régionaux, travaille activement à résoudre chacun de ces problèmes. Pour l'heure, ils développent une méthode qui harmonise le questionnaire annuel adressé aux secteurs de l'énergie et indispensable à l'établissement du bilan énergétique fédéral, avec les procédures suivies par les Régions. Lors de la prochaine séance de la commission nationale Climat, le président du groupe de travail rendra compte de l'état de ses travaux.

Si vous me le permettez, je passe toute l'explication sur le registre national.

**04.05 Muriel Gerken** (ECOLO): Il est donc en cours d'élaboration?

**04.06 Bruno Tobbac**, ministre: Il est en cours et, pour l'instant, on prévoit d'être prêt début 2005. cela signifie que l'on sera bien en ligne avec la plupart des autres pays européens puisque début octobre, 8 des 25 Etats membres ont effectué avec succès les "registry initialisation procedures". La Belgique sera dans les temps.

La société fédérale d'investissement (SFI) - le système tiers-payant investisseur - ne constitue pas une société de services énergétiques pour le "third party financing" (TPF). C'est pourquoi un groupe de travail d'accompagnement a d'abord été constitué. La première

**04.04** Minister **Bruno Tobbac**: De federale overheid beschikt over een statistisch overzicht van de leveringen. De gewestelijke overzichten zijn verbruiksbalansen. De voornaamste verschillen tussen die balansen zijn te vinden bij de fossiele brandstoffen en de aardolieproducten.

De incoherenties zijn te wijten aan het feit dat er geen overeenstemming is tussen de mededelingstermijnen van de nationale energiestatistiek aan het IEA en aan Eurostat enerzijds en van de inventarissen van de broeikasgassen, gebaseerd op de regionale energieoverzichten, aan de UNFCCC en aan de Europese Commissie anderzijds. De federale statistiek zijn onvolledig omdat ze niet alle actieve operatoren in aanmerking nemen. Het federale niveau en de Gewesten hanteren andere definities van energieproducten.

**04.06** Minister **Bruno Tobbac**: Er werd een werkgroep opgericht om de Federale Investeringsmaatschappij, de FIM, bij te staan in haar taak. Deze bestaat er vooral in de vennootschap voor dienstverlening op het gebied van energie op te zetten, op grond van een voorafgaande analyse van de moeilijkheden en van de mogelijke

mission de la SFI était d'étudier les principales difficultés, la méthode la plus efficace pour les éliminer et la meilleure façon de réaliser la société de services énergétiques. Elle a donc commandé une étude à "TPF-Econoler".

Cette étude est maintenant terminée. Elle a été soumise au groupe de travail le mercredi 20 octobre. L'objectif est d'élaborer une proposition de création effective par voie d'arrêté royal, ce qui sera chose faite dans le courant du mois de novembre. En effet, une somme de 1,5 million d'euros provenant du fonds budgétaire est disponible dans les limites du crédit d'engagement pour l'exercice 2004, afin de financer la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**04.07 Muriel Gerken** (ECOLO): Monsieur le ministre, vous avez dit qu'un groupe de travail tenterait de rendre cohérent le relevé de ces informations. Un état des lieux des travaux sera donc effectué lors de la prochaine commission Climat. Pouvez-vous me dire quand cette réunion aura lieu?

**04.08 Bruno Tobbac**, ministre: Non. Mais je peux me renseigner, si vous le désirez.

**04.09 Muriel Gerken** (ECOLO): Je vous en remercie.

D'autres Etats rencontrent-ils les mêmes difficultés que nous? Sommes-nous les seuls à ne pas avoir prévu un organisme chargé de récolter les données?

**04.10 Bruno Tobbac**, ministre: Le problème ne réside pas dans le fait que nous ne récoltions pas les données. Il réside plutôt dans le fait que les données sont récoltées de manière différente. Il s'agit d'un problème propre à la Belgique ou à des pays qui ont fédéralisé certaines compétences.

**04.11 Muriel Gerken** (ECOLO): A propos du tiers investisseur, dès que ce sera réalisé, il faudra envisager de lui donner des moyens supplémentaires. En effet, au moins 40 millions du fonds Kyoto pourraient être utilisés à des mesures d'économie d'énergie et d'orientations énergétiques en vue de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>. J'ai toujours regretté que cet argent ne soit pas utilisé. Pourtant, la diminution de consommation d'énergie est nécessaire au regard de l'augmentation des prix que nous connaissons actuellement. J'espère donc qu'une partie du budget 2005 sera consacrée à ce problème.

werkwijzen. Op 20 oktober kreeg de werkgroep het verslag van een bij TPF-Econoler bestelde studie. In november zal een voorstel tot effectieve oprichting via KB, en op grond van de resultaten van deze studie, ingediend worden. Anderhalf miljoen afkomstig van het begrotingsfonds zal naar de financiering van het federale beleid ter reductie van de emissies van broeikasgassen gaan.

**04.07 Muriel Gerken** (ECOLO): Kan u de data van de eerstvolgende vergaderingen van de Klimaatcommissie vervroegen?

**04.08 Minister Bruno Tobbac**: Momenteel kan dat niet.

**04.09 Muriel Gerken** (ECOLO): Heeft men in andere Staten met dezelfde moeilijkheden te kampen? Is België het enige land waar geen enkele instelling belast is met het verzamelen van informatie op dit gebied?

**04.10 Minister Bruno Tobbac** : Niet het uitblijven van cijfers maar wel de verscheidenheid van de gebruikte werkwijzen om de gegevens te verzamelen, doet een probleem rijzen. Dit probleem is eigen aan België en aan anderen landen waar bepaalde bevoegdheden niet langer federaal zijn.

**04.11 Muriel Gerken** (ECOLO): Er moeten bijkomende middelen worden toegekend aan de derde investeerder, als die eenmaal een feit zal zijn. Een bedrag van ongeveer 40 miljoen van het Kyoto-fonds zal inderdaad kunnen worden aangewend voor energiebesparingsmaatregelen om onze CO<sub>2</sub>-uitstoot te doen dalen. Ik heb altijd betreurd dat deze middelen onbenut bleven.

Gelet op de olieprijsstijgingen, is een daling van het energieverbruik inderdaad aangewezen. Ik wens dat een deel van de begroting

2005 naar een oplossing voor dit probleem gaat.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**05** Question de Mme Marie Nagy au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "les véhicules roulant au diesel" (n° 3855)

**05** Vraag van mevrouw Marie Nagy aan de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "dieselvoertuigen" (nr. 3855)

**05.01** Marie Nagy (ECOLO): Madame la présidente, monsieur le ministre, le parc automobile belge compte de plus en plus de véhicules roulant au diesel et d'ailleurs, la fiscalité est organisée de manière à promouvoir l'utilisation du diesel, en tout cas pour les petites voitures. Or, si une faible consommation de carburant induit une faible production de CO<sub>2</sub>, il reste néanmoins le problème crucial de la production de suies très polluantes qui ont des effets avérés sur la santé.

M. le ministre peut-il me dire s'il est possible d'envisager, dans le cadre de notre législation, de rendre obligatoire le filtre à particules pour tout véhicule roulant au diesel?

**05.01** Marie Nagy (ECOLO): Het aantal dieselvoertuigen is fors gestegen in België. Er werden in die zin trouwens fiscale maatregelen aangenomen.

Hoewel het lage brandstofverbruik tot een lage CO<sub>2</sub>-productie leidt, rijst er tevens een fundamenteel probleem voor het leefmilieu door de hoge vervuilingsgraad van dieselmotoren.

Kan niet worden overwogen om de deeltjesfilter verplicht te maken voor dieselvoertuigen?

**05.02** Bruno Tobbacq, ministre: Madame la présidente, madame Nagy, la réponse à votre question pourrait être simple: non. Mais je vais vous en expliquer les raisons. Comme vous le mentionnez, l'utilisation de véhicules au diesel permet de réduire les émissions non seulement de CO<sub>2</sub> mais aussi de CO, puisqu'ils en émettent moins que les véhicules roulant à l'essence. Les particules issues de la combustion des moteurs thermiques utilisant de l'essence ou du diesel sont de taille variable. On les désigne en parlant de leur granulométrie, exprimée en µm.

Dans le cadre de la législation belge, il n'est pas envisageable de rendre obligatoire le filtre à particules pour tous les véhicules. Les raisons en sont multiples. D'abord, il faudrait définir les valeurs limites du filtre, la quantité de particules par kilomètre et la granulométrie. Le coût de l'équipement, la surconsommation de carburant pour les anciens véhicules, la régénération des filtres, la configuration du dessous de la voiture où le filtre doit être installé et la réaction des installateurs sont d'autres raisons. Il existe une série de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre.

Au niveau européen, l'adoption de nouvelles normes Euro devrait permettre le renforcement de ce maximum d'émissions de particules émises par les nouveaux véhicules. Après l'examen des résultats de l'évaluation du programme "Clean air for Europe", la Commission soumettra de nouvelles propositions de normes Euro et ce pour tous les véhicules: les voitures particulières, les utilitaires, les camions, etc.

Le plan fédéral Ozone prévoit dans son action 10 que des groupes de travail soient mis en place par l'administration fédérale des Transports et de la Mobilité. Ces groupes, composés de membres de

**05.02** Minister Bruno Tobbacq: Het gebruik van dieselvoertuigen werkt de vermindering van de CO<sub>2</sub>-uitstoot in de hand.

De deeltjes die door de verschillende voertuigen worden uitgestoten verschillen in maat en worden bepaald door hun korrelgrootte uitgedrukt in micrometer.

Het is in het kader van de Belgische wetgeving niet mogelijk de deeltjesfilter verplicht te maken voor alle voertuigen, en dit om verschillende redenen zoals de bepaling van de grenswaarden van de filter, de kostprijs van de uitrusting, het hoge brandstofverbruik van oudere voertuigen en het hergebruik van de filters.

Op Europees niveau zullen de nieuwe EURO-normen bijdragen tot het verstrengen van de maximum emissiedrempels voor de deeltjes die door de nieuwe voertuigen worden uitgestoten.

Vanaf 2005 zal de Europese

l'administration fédérale et des administrations régionales concernées seront notamment chargés d'examiner les actions possibles permettant d'encourager l'installation de techniques de post-traitement, par exemple les filtres à particules, sur les camions, les autobus et aussi les bateaux de navigation intérieure, qu'on oublie souvent.

Commissie nieuwe EURO-normen voorstellen voor alle voertuigen op basis van de evaluatie van het Clean Air For Europe-programma.

Bovendien zal de federale administratie voor vervoer en mobiliteit werkgroepen oprichten samengesteld uit de federale en regionale administraties. Die groepen krijgen als taak acties uit te werken voor het stimuleren van het installeren van nabehandelingssystemen op vrachtwagens, autobussen en binnenvaartschepen.

**05.03 Marie Nagy (ECOLO):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse, même si elle ne va pas tout à fait dans le sens attendu. Je comprends bien les difficultés mais, au fond, on va attendre que l'Union européenne détermine les nouvelles normes pour, à ce moment, voir de quelle manière on peut les appliquer à toutes sortes de véhicules qui rouleraient déjà. La Belgique gagnerait, je pense, à anticiper de temps en temps puisqu'on sait dans quelle direction ira l'Union européenne dès 2005. Malgré les problèmes que pose éventuellement l'obligation de placer un filtre, on pourrait déjà envisager la réduction de ces particules.

**05.03 Marie Nagy (ECOLO):** U neemt een afwachtende houding aan. België blijkt dus de nieuwe Europese normen af te wachten alvorens te handelen.

Dans ce sens, votre réponse est un peu attentiste. Je me permettrai donc de revenir au problème pour qu'on puisse peut-être anticiper. Je sais que la Belgique n'en a pas l'habitude, elle attend que l'Union lui impose les choses mais, dans ce cas, je souhaiterais que vous puissiez réfléchir à cette idée.

Kunnen we, in de mate dat het standpunt van de Unie voorspelbaar is, niet op de zaak vooruitlopen? Kunnen we hier voor 2005 niet al van gedachten wisselen?

**05.04 Bruno Tobbacq,** ministre: Je n'ai aucun problème à anticiper les décisions de l'Union européenne. Par contre, il faut voir dans quel domaine c'est utile. Si on dit que la Commission va faire des propositions en 2005, il ne sert pas à grand chose de la devancer de deux, trois mois ou d'un an. De plus, le marché des voitures pour les particuliers n'est pas le meilleur domaine dans lequel il faut devancer la Commission européenne puisqu'il s'agit d'un marché ouvert et qu'on ne contrôle pas tous les jours qui roule sur nos routes. Nous ne sommes même pas tout à fait sûrs qu'il serait favorable pour l'environnement d'installer des filtres, surtout pour les anciennes voitures, car dans certains cas, cela peut mener à une surconsommation de diesel.

**05.04 Minister Bruno Tobbacq:** Het is geen probleem om op de beslissingen van de Europese Unie vooruit te lopen als het nuttig is. Vooruitlopen op de beslissingen die de Europese Commissie in 2005 zal nemen is dat niet.

De markt van de personenwagens is een open markt en we kennen de juiste invloed van de deeltjesfilters op het milieu nog niet. Ik denk hierbij vooral aan de oudere voertuigen, waarbij het dieselverbruik wegens de installatie van een dergelijke filter zou kunnen toenemen.

**05.05 Marie Nagy (ECOLO):** A partir du moment où l'UE va faire des propositions, cela va prendre du temps pour les mettre en œuvre. Je trouve donc, puisque vous avez signalé dans votre réponse que cela correspondait à des véhicules utilitaires et particuliers, qu'on pourrait quand même réunir, par exemple, la commission dont vous faites état afin qu'elle prépare une méthodologie de travail.

**05.05 Marie Nagy (ECOLO):** De uitvoering van de door de Unie aangenomen bepalingen zal tijd vragen en we zouden alvast een commissie kunnen samenstellen om een werkmethode op te

Ma peur réside dans le fait qu'on attende la décision de l'Union européenne et qu'à ce moment seulement, on prenne toutes les dispositions nécessaires en Belgique. C'est le sens de mon intervention.

**05.06 Bruno Tobbacq**, ministre: Nous ne sommes pas tout à fait en désaccord.

stellen.

**05.06 Minister Bruno Tobbacq:** Wees gerust, we zijn het niet helemaal oneens over de grond van de zaak.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**06 Interpellation de Mme Muriel Gerkens au ministre de l'Environnement et ministre des Pensions sur "la transposition de la directive 2001/18 relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement" (n° 442)**

**06 Interpellatie van mevrouw Muriel Gerkens tot de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen over "de omzetting van EU-Richtlijn 2001/18 inzake de doelbewuste introductie van genetisch gemodificeerde organismen in het milieu" (nr. 442)**

**06.01 Muriel Gerkens (ECOLO):** Il s'agit ici d'un de mes dadas mais aussi d'une de mes frayeurs, un sujet sur lequel je reviens depuis de nombreuses années déjà: la transposition de la directive relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement. Vous avez transmis en septembre aux ministres régionaux de l'Agriculture un projet d'arrêté royal visant à transposer cette directive. J'aurais aimé avoir des informations sur le contenu de ce projet d'arrêté, notamment au sujet des modalités de consultation de la population. En effet, dans les projets de textes de Mme Van den Bossche, la consultation de la population était réduite à une information on ne peut plus minimale, qui ne méritait pas le nom de "consultation de la population".

**06.01 Muriel Gerkens (ECOLO):** In de loop van september jongstleden heeft u de gewestministers van Landbouw een ontwerp-koninklijk besluit tot omzetting van de richtlijn betreffende de doelbewuste introductie van GGO's in het leefmilieu overgezonden.

Par ailleurs, j'aurais voulu savoir si cet arrêté que vous aviez soumis comprenait ou permettait la mise en place d'un mécanisme de responsabilité objective en cas de dissémination. Je reviens sans arrêt sur ce point parce que cette dissémination de cultures OGM vers des cultures non OGM (qu'il s'agisse de cultures bio ou traditionnelles, d'ailleurs, le problème est le même) est une réalité. On le voit notamment au Canada où de nombreux procès opposent des agriculteurs contaminés aux agriculteurs contaminant et aux producteurs de semences OGM. En outre, il existe de grandes difficultés dans ces procès car les agriculteurs contaminés y sont finalement accusés d'avoir utilisé des graines sans avoir payé le brevet du producteur d'OGM. On en arrive à des débats qui n'ont plus aucune mesure rationnelle et qui ne montrent plus aucune préoccupation des utilisateurs ni de ceux qui prennent le risque d'utiliser les OGM.

Kan u enkele toelichtingen verstrekken over de modaliteiten inzake de raadpleging van de bevolking dienaangaande? Het plan van uw voorgangster, mevrouw Van den Bossche, strekte ertoe die raadpleging tot een loutere voorlichting te beperken.

En outre, les agriculteurs ont reçu un courrier de la part de leur compagnie d'assurances leur disant que les risques liés à la contamination par des OGM étaient retirés du champ de la responsabilité civile. Cela veut dire que l'agriculteur qui est contaminé ou qui contamine est doublement pénalisé puisqu'il est contaminé ou qu'il a contaminé, qu'il n'est pas couvert par son assurance pour couvrir les risques et les dégâts supposés. Il y a fort à parier que le producteur va se retourner contre l'agriculteur en lui disant qu'il n'a

Voorziet dat besluit in de invoering van een regeling inzake objectieve aansprakelijkheid in geval van introductie in het leefmilieu? De verspreiding van GGO-teelten naar niet-GGO-teelten is een gegeven dat in andere landen kan worden vastgesteld. Zo lopen er in Canada tal van rechtszaken tussen landbouwers wier teelten besmet zijn en landbouwers die aan de oorsprong van de besmetting liggen en producenten van GGO-zaden.

Bovendien hebben verzekeringsmaatschappijen hun cliënten-

pas respecté les règles pour semer convenablement ses graines. Et puis, il faudra que chacun prouve que l'autre a mal agi. Cela signifie qu'il faudra alors payer des indemnités et prendre compte les dégâts sur la longue durée, puisque la culture est contaminée. Si, par exemple, il s'agit de colza, bien que cela m'étonnerait ici, ou d'autres plantes à graines, la culture suivante risque aussi d'en avoir.

En ce qui concerne cette responsabilité, on m'a répondu que, puisque cette mesure n'avait pas été prise au niveau européen, elle n'allait pas l'être au niveau des Etats, et que c'était aux Régions de prendre ces dispositions. Or les matières "assurantielles" font partie des compétences fédérales. J'aurais donc voulu savoir si mes critiques et arguments ont été pris en compte ou peuvent l'être dans cet arrêté royal.

Et quel est le timing du travail? Je sais que cela a été soumis, mais j'ignore ce qu'il en est advenu par la suite.

Il est vrai que la Belgique vient d'être condamnée pour non-transposition dans les délais de cette directive. Nous ne sommes pas seuls: six autres Etats sont dans la même situation. J'aurais tendance à penser que c'est plutôt une aubaine. Le fait que d'autres Etats résistent - parce qu'ils se posent les mêmes questions et rencontrent les mêmes difficultés que nous - permettrait peut-être de relancer le débat au niveau européen. D'autant plus que, en Belgique, un grand nombre de communes - en Wallonie, elles sont au nombre de quatre-vingts; je ne sais pas ce qu'il en est en Flandre - se sont déclarées communes sans OGM. On constate que plusieurs régions et provinces au plan européen se sont également déclarées telles - que ce soit en Autriche, en France, au Pays basque, au Pays de Galles, en Italie, etc. Elles se mobilisent pour constituer un réseau de régions sans OGM. Cela veut bien dire qu'elles s'interrogent sur le problème. Les ministres de l'Agriculture de ces régions ont signé un document qui traite explicitement du droit d'une région d'interdire les OGM sur son territoire. C'est une question que nous ne posons pas. Or, il faut tenir compte de ce mouvement généralisé remettant en cause le recours aux OGM.

Un autre élément qui me pousse à vous interpeller est que l'on constate maintenant que de nouvelles techniques s'avèrent nettement plus intéressantes que celles des OGM, notamment celle que l'on appelle "smart breeding". C'est en fait une manière moderne de faire du croisement entre plantes d'une même espèce et de sélectionner les qualités de résistance d'une plante à telle ou telle chose, de type de production plus ou moins intensif, etc. On peut ainsi croiser les gènes des plantes de manière successive pour finir par obtenir une plante qui correspond effectivement au profil souhaité. C'est la technique de nos grands-pères, de nos ancêtres, qui est modernisée. Cette technique est déjà utilisée dans certaines régions d'Afrique notamment pour produire du riz, et pour produire du riz en quantité, du riz qui résiste à certaines maladies ou à certaines conditions de culture difficiles dans ces États-là.

Je suis de plus en plus persuadée que les OGM sont une technique devenue obsolète et qu'on est maintenant face à une situation où des sociétés comme Syngenta ou Monsanto ont investi des sommes folles pour leurs graines OGM et où, maintenant, elles doivent rentabiliser leurs investissements. Je constate qu'elles investissent

landbouwers laten weten dat zij de risico's inzake burgerlijke aansprakelijkheid verbonden aan GGO-besmetting niet dekken. De landbouwers worden op die manier twee keer benadeeld.

Wat de aansprakelijkheid betreft, zou de maatregel volgens sommigen niet op het nationale niveau worden toegepast, aangezien terzake geen Europees akkoord bestaat, en zouden de Gewesten bijgevolg die maatregelen moeten nemen. De verzekeringen zijn echter een federale bevoegdheid.

Heeft u in dat koninklijk besluit met mijn opmerkingen rekening gehouden? Wat is de planning van de werkzaamheden?

België werd, samen met zes andere lidstaten, veroordeeld omdat het de termijn voor de omzetting van die richtlijn niet naleeft. Ons land is dus niet het enige dat over het gebruik van GGO's nadenkt. Een aantal Europese provincies riep zich al tot GGO-vrije zone uit en probeert zich te verenigen. De ministers van Landbouw van die regio's bevestigen uitdrukkelijk dat ze het recht hebben GGO's op hun grondgebied te verbieden.

Er bestaat een algemene tendens om de GGO's opnieuw ter discussie te stellen. Bovendien werd een nieuwe techniek in het leven geroepen, de zogenaamde "smart breeding", die doeltreffender en ecologischer is dan de GGO's. Ook de multinationals die GGO's produceren, investeren erin, zij het onopvallend omdat zij eerst hun investeringen in de GGO's te gelde wensen te maken. Bent u op de hoogte van die nieuwe techniek? Ware het niet gepast een debat te voeren, ook op Europees niveau, over de nieuwe technieken die de GGO's van de eerste plaats verdringen?

Alle technieken moeten met de

aussi dans le "smart breeding", que leurs chercheurs et leurs techniciens commencent à produire petit à petit des articles dans des revues scientifiques. Ça veut donc dire que c'est une technique qui avance, qui permet le maintien de la biodiversité, qui permet de ne pas mélanger des espèces qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre et qui permet, je pense, d'éviter justement ces problèmes de contamination puisqu'il n'y a pas d'élément nouveau ajouté à une plante. C'est la même plante qui est améliorée à partir des gènes qui appartiennent à son espèce.

J'aurais voulu vous demander si, avec votre administration, vous aviez pris connaissance de ces nouvelles techniques et si vous ne pensiez pas qu'il serait intéressant de mener un débat, notamment au niveau européen, sur ces nouvelles techniques qui, pour moi, remettent en cause cet empressement à recourir aux techniques d'OGM utilisées ou en tout cas prônées pour le moment.

Néanmoins, il faut avoir une attitude prudente quelle que soit la technique et ne pas foncer tête baissée. Le problème majeur dans ce genre de technique, c'est évidemment celui de la brevetabilité. Un des gros problèmes des OGM maintenant, et qui sera aussi celui du "smart breeding" si l'on ne prend pas de mesures, c'est la possibilité de breveter non seulement la technique mais aussi la semence issue de ces transformations.

On est dans le domaine de la brevetabilité ou non de ce qu'on appelle les inventions biotechnologiques, mais aussi du matériel vivant. Pour moi, une semence modifiée est un être vivant et pas seulement une invention technique.

Nous sommes maintenant confrontés à la transposition de cette directive sur le brevetage. Je sais que cela n'entre pas vraiment dans vos compétences, mais plutôt dans celles du ministre de l'Economie, qui vient d'ailleurs de déposer un projet en cette matière.

Différents Etats ont introduit un recours auprès de la Cour européenne de Justice. Il s'agit de l'Italie, des Pays-Bas et de la Norvège. Au nom de l'accès aux plantes, de la sécurité alimentaire et du respect des populations du Tiers-Monde chez qui on va se servir en plantes que l'on brevète, ainsi que par rapport aux OGM et à cette nouvelle technique que j'aimerais que l'on puisse analyser, je pense que si on autorise ce brevetage-là, on participe à une catastrophe mondiale en termes de sécurité alimentaire.

Monsieur le ministre, j'aimerais donc connaître votre positionnement par rapport à ces différentes approches de la thématique OGM.

**06.02** **Bruno Tobback**, ministre: Madame la présidente, madame Gerkens, en ce qui concerne la consultation du public, le projet d'arrêté royal en élaboration contient trois volets.

Tout d'abord, la consultation sera organisée dès le début de la procédure d'évaluation au sujet du dossier OGM. Ceci permettra au conseil de sécurité et aux autorités d'examiner avec attention les différentes remarques et commentaires formulés.

L'accessibilité aux informations sera assurée (...) par le SPF Santé publique afin de faciliter l'accès des informations au plus grand

nodige omzichtigheid benaderd worden. Het is mogelijk niet alleen de techniek, maar ook het zaaigoed dat het product is van deze manipulaties te octrooieren. Ter vrijwaring van de toegang tot de planten, omwille van de voedselveiligheid en uit respect voor de bevolking uit de derde wereld wier plantenrijk geplunderd wordt heeft een aantal landen een beroep ingediend bij het Hof van Justitie van de Europese Gemeenschappen. De goedkeuring van deze octrooiëring betekent een ramp op wereldschaal.

**06.02** Minister **Bruno Tobback**: Zodra de evaluatieprocedure van het dossier loopt zal de bevolking geraadpleegd worden. De FOD Volksgezondheid zal een internet-site gewijd aan de genetisch gemodificeerde organismen opzetten en in de gemeenten waar dit soort onderzoek kan gebeuren zal de bevolking gericht geïnformeerd worden.

nombre et l'envoi de commentaires. De plus, les communes dans lesquelles ce type de recherche est envisagé informeront le public par voie d'affichage et mettront à la disposition de la population une copie de l'ensemble des informations relatives à cette recherche et diffusées sur internet.

Ensuite, la nature des informations fournies au public est également très importante et doit pouvoir être abordée par le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle à côté de l'ensemble des éléments techniques, un document spécifiquement destiné à la consultation du public sera disponible en version vulgarisée.

Quant au mécanisme de responsabilité, deuxième élément de votre question, il englobe plusieurs aspects. L'arrêté royal actuel retient une responsabilité civile. Avant tout essai en champ des OGM, le demandeur est tenu de signer une déclaration par laquelle il assume l'entière responsabilité civile du préjudice que les expérimentations causeraient à la santé humaine et animale ou à l'environnement. Comme vous l'indiquait mon prédécesseur en mars dernier en réponse à une question orale, les mécanismes de responsabilité objective en cas de contamination par des cultures génétiquement modifiées sont liés à la problématique de la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures traditionnelles et les cultures biologiques. Cette problématique de la coexistence est une matière agricole, donc de compétence régionale, et est actuellement en cours d'étude par les administrations régionales concernées.

Enfin, tant l'autorité fédérale que les Régions devront transposer la directive européenne sur la responsabilité d'ici 2007. Cette directive s'applique également à la dissémination d'OGM dans l'environnement et à leur utilisation confinée. Il existe, dans ce cadre, une responsabilité objective sur le plan de la biodiversité et une responsabilité pour faute pour les dommages causés à d'autres composantes de l'environnement telles que l'eau et le sol.

En réponse à vos questions sur le timing du travail de transposition de la directive, je peux vous dire que sur la base des consultations entre les ministres fédéraux et régionaux compétents, le projet d'arrêté est finalisé. Après réception de l'accord formel des différentes Régions, qui est attendu dans les jours qui viennent, ce projet sera soumis au Conseil des ministres. Au stade suivant, le Conseil d'Etat sera sollicité et j'espère que cet arrêté pourra entrer en vigueur au plus tard début 2005.

Vous me demandez s'il ne faut pas relancer le débat au niveau européen quant à l'intérêt de poursuivre ou non les cultures d'OGM. Le débat politique au niveau européen dure en effet depuis de nombreuses années, en particulier depuis l'instauration du moratoire de 1998 qui signifiait l'arrêt des autorisations au titre de la directive 90/220, qui a été remplacée entre-temps par la directive 2001/18. Depuis lors, le cadre législatif européen concernant l'autorisation des OGM a été totalement revu, en particulier avec l'adoption de cette directive 2001/18 et très récemment avec l'entrée en vigueur des règlements concernant la traçabilité et l'utilisation des OGM et de leurs dérivés dans les denrées alimentaires et l'alimentation animale. Durant l'ensemble des négociations sur ces textes, qui ont impliqué tant les Etats membres que le Parlement européen, il a toujours été question de créer un cadre législatif approprié à la mise en culture et

Wat de aansprakelijkheidsproblemen betreft, heeft de aanvrager een burgerlijke aansprakelijkheid voor de proefvelden GGO's. De gewesten zijn bevoegd voor de objectieve aansprakelijkheid bij besmetting van traditionele teelten door genetisch gemodificeerde teelten; deze kwestie wordt momenteel bestudeerd. Ten slotte moet de Europese richtlijn over de aansprakelijkheid voor 2007 worden omgezet.

In verband met richtlijn 2001/18 werd de laatste hand gelegd aan een ontwerpbesluit; ik hoop dat het begin 2005 in werking kan treden.

Op Europees niveau werd het regelgevend kader inzake GGO's geheel herzien. Tijdens dat proces is het altijd de bedoeling geweest om een regelgevend kader uit te werken voor de teelt en de verkoop van GGO's, en niet om GGO's te verbieden. Volgens vele waarnemers beschikt de Europese Gemeenschap momenteel over de strengste regelgeving inzake GGO's. Het protocol van Cartagena inzake bioveiligheid, dat in België in juli jongstleden van kracht werd, nodigt de protocolsluitende partijen uit rekening te houden met de sociaal-economische consequenties van GGO-teelten voor het behoud en de duurzame aanwending van de biodiversiteit.

U vraagt of het gepast is België tot GGO-vrije zone uit te roepen of er integendeel een laboratorium zonder bescherming tegen verspreidingsrisico's van te maken. Ik wil u eraan herinneren dat in 2004 geen enkele test met GGO's in België werd uitgevoerd en dat dat in 2005 waarschijnlijk ook niet het geval zal zijn. De raadpleging van de bevolking van de gemeenten waar tests met GGO's worden uitgevoerd, zal door het vermelde besluit worden geregeld.

à la commercialisation des OGM, et non de les interdire.

Beaucoup estiment que la Communauté européenne dispose actuellement du cadre réglementaire le plus exigeant en matière d'OGM, même si on ne parle pas de les interdire. Tant l'évaluation des risques des OGM que celle de leur intérêt doivent être effectuées au cas par cas. Le terme OGM recouvre en effet une grande variété de techniques pouvant chacune donner lieu à un vaste éventail d'applications. Par exemple, les intérêts et les risques potentiels liés à un maïs génétiquement modifié pour être tolérant à un herbicide sont tout à fait différents de ceux liés à une tomate modifiée pour retarder son pourrissement. La directive 2001/18 se concentre sur l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé.

En ce qui concerne les semences, seules les variétés présentant un intérêt agricole peuvent être commercialisées. Cet aspect est abordé dans le cadre de l'enregistrement des variétés dans les catalogues nationaux qui sont ensuite reprises dans le catalogue européen. Par ailleurs, le Protocole de Carthagène, entré en application en Belgique le 18 juillet dernier, invite les parties à tenir compte des incidences socio-économiques de l'impact des OGM sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il encourage les parties à coopérer dans la recherche et l'échange d'informations dans ce domaine, ce que la Belgique a commencé à faire.

Faut-il déclarer la Belgique territoire sans OGM ou faut-il en faire un laboratoire sans protection contre les risques de dissémination? Il s'agit là de deux extrêmes. Je tiens à vous informer que jusqu'ici, en Belgique, il n'y a eu aucun champ d'essai ni aucune culture commerciale en 2004 et que pour l'instant, il est fort probable qu'il en sera de même en 2005. Pour l'instant, nous ne sommes pas du tout un laboratoire sans protection contre les risques des OGM.

Il est vrai que dans diverses régions d'Europe – et en Belgique, d'ailleurs – il existe de fortes réticences quant à la mise en culture d'OGM. En Belgique, certaines communes ont exprimé leurs réticences en matière d'OGM. En ce qui concerne les essais en champs, la consultation du public au niveau des communes concernées telle que prévue dans le projet d'arrêté devrait permettre de prendre en compte l'avis de la population dans le processus d'autorisation. De même pour les demandes d'autorisation ayant trait à la commercialisation des OGM, le public sera également consulté.

En ce qui concerne la contamination de champs non-OGM par des OGM ou plus globalement la problématique de la coexistence, les Régions travaillent à la mise en place d'un cadre réglementaire approprié permettant de gérer ces aspects. Ici non plus, à mon avis, il n'y a pas de réponse globale mais il s'agit d'effectuer une évaluation de la faisabilité et d'adopter si nécessaire des mesures spécifiques à chaque culture.

Dans ce cadre, la culture de certains OGM se révélera peut-être impraticable sans risque trop important de contamination et des mesures régionales d'interdiction spécifiques pourraient dès lors être prises. A l'heure actuelle, tout indique que ces mesures régionales seront en place avant la première mise en culture commerciale d'OGM en Belgique qui, à mon avis, n'aura pas lieu en 2005.

“Smart breeding” moet worden beschouwd als een techniek die gelijk loopt met de GGO's en ze aanvult, en mag in geen geval de omzetting van de richtlijn 2001/18 vertragen.

Het probleem van de octrooieerbaarheid valt onder de bevoegdheid van minister Verwilghen. Ik kan u wel meedelen dat een wetsontwerp inzake de octrooieerbaarheid van de biotechnologische uitvindingen, dat op 23 april 2004 door de Ministerraad werd goedgekeurd, op 21 september jongstleden bij de Kamer werd ingediend. Het beroep tot vernietiging dat u vermeldt, werd op 9 oktober 2001 door het Hof van Justitie van de Europese Gemeenschappen verworpen.

Vous m'interrogez sur l'existence du procédé de "smart breeding", ce dont l'administration est évidemment au courant. Heureusement - ou malheureusement; je laisse cela à votre appréciation -, il n'y a pas d'opposition entre les techniques de sélection classiques, en ce inclus le "smart breeding", et les techniques de transgénèse. Ces deux techniques d'amélioration végétale sont plutôt à considérer comme des techniques parallèles, voire complémentaires, l'une commençant là où l'autre s'arrête. Les experts, tant de mon cabinet que de mon administration, sont évidemment disposés à participer à une réunion d'information et d'échanges à ce sujet. Mais, personnellement, je pense qu'il faut modérer vos propos.

Ces considérations ne peuvent en aucun cas retarder la transposition de la directive. J'estime, au contraire, comme je vous l'ai indiqué en réponse à votre seconde question, que cette directive doit être transposée dans les plus brefs délais, entre autres afin d'apporter des réponses aux questions relatives à la coexistence et aux responsabilités.

Votre question sur le brevet et la transposition de la directive 98/44 est de la compétence de mon collègue, Marc Verwilghen, ministre de l'Economie. Si je ne peux répondre complètement, je puis vous faire part des éléments d'information suivants.

Le projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1984 sur les brevets d'invention, en ce qui concerne la brevetabilité des inventions biotechnologiques, a été approuvé par le Conseil des ministres le 23 avril 2004. Il a été déposé à la Chambre le 21 septembre dernier. Il revient dès lors à présent à la Chambre de se prononcer sur ce texte. Le recours en annulation que vous mentionnez a été rejeté par la Cour de justice des Communautés européennes en date du 9 octobre 2001.

**06.03 Muriel Gerken** (ECOLO): Monsieur le ministre, dans votre réponse, vous me dites "probablement". Il n'y a donc pas eu d'autorisation effective pour des essais en champs en 2004. Probablement n'y en aura-t-il pas en 2005 et probablement les Régions prendront-elles les mesures concernant la coexistence avant qu'on autorise ces essais en champs. Dès lors, je voudrais être plus précise dans ma question. Peut-on considérer qu'il n'y aurait pas, de toute façon, d'autorisation d'essais en champs tant que les Régions n'ont pas pris les dispositions concernant la coexistence et tant qu'elles n'ont pas mis sur pied les mesures concernant les mécanismes de responsabilité en cas de contamination?

**06.04 Bruno Tobbac**, ministre: Je crois qu'il sera très difficile de donner une autorisation sans que les dispositifs des Régions soient en place. Il est possible qu'une Région reçoive l'autorisation avant l'autre si elle a déjà mis sur pied un régime de coexistence. (...) C'est de la responsabilité des Régions.

Pour ma part, je crois que les Régions seront prêtes en 2005 et qu'elles recevront donc les autorisations nécessaires.

**06.05 Muriel Gerken** (ECOLO): Rien ne vous empêche, dans la transposition de la directive, d'introduire un article stipulant que l'application de la loi n'est possible qu'après mise en place par la Région des dispositifs nécessaires.

**06.03 Muriel Gerken** (ECOLO): U acht het waarschijnlijk dat de maatregelen van de Gewesten zullen worden toegepast vooraleer de proefvelden zijn toegestaan. Kan men ervan uitgaan dat er geen toestemming zal worden verleend zolang de gewestelijke maatregelen niet zijn genomen?

**06.04 Minister Bruno Tobbac**: Het zal zeer moeilijk zijn om eerder een toestemming te verlenen. Maar het is mogelijk dat een Gewest eerder klaar is dan een ander Gewest en dat daar toestemming zal worden verleend.

**06.05 Muriel Gerken** (ECOLO): Kan u met die onmogelijkheid geen rekening houden bij de omzettingsakte?

**06.06 Bruno Tobbac**k, ministre: Je ne pense pas qu'une telle disposition sera nécessaire. En effet, je ne crois pas qu'on pourrait mettre des OGM en champs sans avoir de garantie sur la sécurité.

**06.06** Minister **Bruno Tobbac**k: Ik denk dat dat in de praktijk niet nodig zal zijn.

**06.07 Muriel Gerkens** (ECOLO): Je ne sais pas. Ce dossier m'étonne de plus en plus puisque pratiquement personne n'en veut. Les gens se déclarent "communes ou régions sans OGM". On commence à demander des autorisations puis, au bout du compte, cela ne se fait pas.

**06.07 Muriel Gerkens** (ECOLO): Het praktisch resultaat geeft me voldoening, maar waarom moet een richtlijn die blijkbaar door niemand wordt gewild, koste wat het kost binnen de termijnen worden omgezet?

Le résultat me satisfait puisque la conclusion est que, pour le moment, on n'a pas d'OGM. Néanmoins, on sait aussi que, d'une part, à partir du moment où certains Etats vont autoriser les essais en champs, la capacité à interdire chez nous sera de plus en plus réduite. D'autre part, pourquoi s'acharner à transposer une directive dont manifestement un bon nombre ne veulent pas? J'estime que cet acharnement thérapeutique à vouloir sauver cette directive dépasse parfois l'entendement.

De plus, vous dites que la transposition devra être réalisée pour 2007. En ce qui concerne la responsabilité objective et la responsabilité avec faute, il est nécessaire d'évaluer les intérêts socio-économiques et la biodiversité via le Protocole de Carthagène. J'estime que ces études devraient être réalisées avant de transposer la directive OGM. En cas de dégâts, les conséquences seront très difficilement maîtrisables et réparables.

Je trouve qu'il faudrait arrêter cette hypocrisie plutôt que se forcer à respecter des délais qui, de toute façon, ne sont pas respectés par de nombreuses autres personnes. C'est l'occasion de résister.

**06.08 Bruno Tobbac**k, ministre: Je crois effectivement que la transposition de la directive est, comme on l'a toujours pensé, la meilleure garantie tant sur le plan de l'information du public que sur le plan de la mise en place d'un régime de responsabilité. Si on ne le fait pas, on ne résout pas le problème. À part les délais qu'il faut respecter, qui ne le seront d'ailleurs peut-être pas, puisque nous avons déjà été condamnés, je crois qu'il faut des garanties d'information du public quant au régime de responsabilité. Avec ce régime, plus personne ne souhaitera sans doute introduire des OGM dans les champs, mais ce ne sera pas mon problème. Cela ne m'ennuierait même pas du tout!

**06.08** Minister **Bruno Tobbac**k: De omzetting van de richtlijn is de beste waarborg, zowel wat de voorlichting van de bevolking als wat de afbakening van de aansprakelijkheid betreft.

**06.09 Muriel Gerkens** (ECOLO): Je pense que personne n'a envie d'en avoir. Un dernier mot concernant la consultation de la population: ce sont des modes d'information qui vont demander de la part du citoyen qu'il se renseigne sur ce qui va se passer. Il n'y a pas d'information prévue à destination du citoyen. Il faudra qu'il aille voir régulièrement s'il n'y a pas un panneau d'affichage, il faudra qu'il aille voir sur le site internet de la commune si une demande a été introduite, sinon il ne sera pas au courant.

**06.09 Muriel Gerkens** (ECOLO): Ik betreur dat deze informatie van de bevolking niet stelselmatig wordt georganiseerd en dat daarvoor een vrijwillige demarche is vereist.

**06.10 Bruno Tobbac**k, ministre: Je crois que c'est une caractéristique de tous les systèmes d'information du public.

**06.10** Minister **Bruno Tobbac**k: Dat is een kenmerk van alle volksraadplegingen.

**06.11 Muriel Gerkens** (ECOLO): Non, il y a aussi des consultations

**06.11 Muriel Gerkens** (ECOLO):

qui sont organisées, par lesquelles on informe le public que telle ou telle demande a été introduite et qu'une réunion d'information va être organisée. Ce sont des procédures qui existent dans certaines dispositions. Par rapport à ce sujet qui pose tant de questions au sein des gouvernements, j'estime qu'une invitation au citoyen pourrait être faite en leur disant ce qui est prévu, en organisant éventuellement une séance d'information, en leur disant qu'ils peuvent venir consulter les documents. Les gens doivent savoir qu'une demande a été introduite. Het stelsel kan worden verbeterd.

Je vais rédiger une motion dans ce sens.

### **Motions**

### **Moties**

En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.  
Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par Mme Muriel Gerkens et est libellée comme suit:

“La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de Mme Muriel Gerkens

et la réponse du ministre de l'Environnement et ministre des Pensions,

demande au gouvernement

- d'introduire une consultation pro-active de la population de la part des autorités;
- de ne pas rendre effective l'autorisation d'essais en champs et de culture OGM sans que les règles de coexistence et les mécanismes de responsabilité objective ne soient effectives au niveau de chaque Région.“

Een motie van aanbeveling werd ingediend door mevrouw Muriel Gerkens en luidt als volgt:

“De Kamer,

gehoord de interpellatie van mevrouw Muriel Gerkens

en het antwoord van de minister van Leefmilieu en minister van Pensioenen,

vraagt de regering

- een pro-actieve volksraadpleging te organiseren;
- en pas effectief toestemming te verlenen voor veldproeven met genetisch gemodificeerde organismen en GGO-teelten als elk Gewest werk gemaakt heeft van een regelgeving inzake coëxistentie en van mechanismen met betrekking tot de objectieve aansprakelijkheid.“

Une motion pure et simple a été déposée par Mmes Karin Jiroflée, Maya Detiège, Colette Burgeon et Hilde Dierickx.

Een eenvoudige motie werd ingediend door de dames Karin Jiroflée, Maya Detiège, Colette Burgeon en Hilde Dierickx.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.

Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

La **présidente**: Il y avait encore une question (n° 4124) mais M. Deseyn n'est pas là.

*La réunion publique de commission est levée à 11.26 heures.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.26 uur.*